

Santé et Ressources humaines. On prévoit qu'un quatrième membre sera nommé à ce comité après les élections de 1978.

Le Conseil se réunit au moins deux fois l'an, normalement dans la capitale, Whitehorse.

Commissaire, Conseil et effectif du Conseil du Yukon en novembre 1977

Commissaire, A.M. Pearson

Sous-commissaire, D. Bell

Greffier du Conseil, L.J. Adams

Conseiller juridique du commissaire et du

Conseil, P. O'Donoghue

Comité exécutif: A.M. Pearson, président; D.

Bell, F. Whyard, D. Lang et J.K. McKinnon,

membres; L.J. Adams, secrétaire

Membres du Conseil: A. Berger, B. Fleming, J.

Hibberd, D. Lang, E. Millard, S. McCall, W.

Lengerke, D. Taylor, F. Whyard, G.

McIntyre, J.K. McKinnon, H. Watson.

3.3.2.2 Territoires du Nord-Ouest

La Loi sur les Territoires du Nord-Ouest (SRC 1970, chap. N-22) prévoit une structure pour l'exercice des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le commissaire est le premier agent exécutif; nommé par le gouvernement fédéral, il est chargé d'administrer les Territoires du Nord-Ouest sous la direction du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Il dépense les fonds votés par le Conseil, et toute nouvelle mesure concernant les ressources financières est assujettie à l'approbation du Conseil. Avant de soumettre les projets de législation et les mesures budgétaires au Conseil, le commissaire obtient d'ordinaire l'agrément du gouvernement fédéral.

Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest se compose de 15 membres élus pour quatre ans. Il se réunit au moins deux fois l'an, généralement pour quatre semaines lors de la session d'hiver et deux semaines lors de la session du printemps, ou plus souvent s'il le faut. Un greffier du Conseil et un conseiller juridique assurent les principaux services de soutien administratif. Les débats sont enregistrés intégralement.

La Loi sur les Territoires du Nord-Ouest autorise le Conseil territorial à légiférer dans la plupart des domaines de l'activité gouvernementale, sauf pour ce qui concerne les ressources naturelles autres que le gibier; les ressources naturelles relèvent en effet du gouvernement fédéral. Les mesures législatives doivent subir trois lectures et recevoir la sanction du commissaire. Le gouvernement fédéral peut rejeter toute ordonnance dans un délai maximal d'un an. Le commissaire propose la plupart des mesures législatives, mais des bills privés sont également acceptés, sauf s'ils portent sur des questions financières, lesquelles relèvent du commissaire. Outre l'étude des projets de législation, le Conseil consacre beaucoup de temps aux exposés de principe dans lesquels le commissaire sollicite des conseils ou demande l'autorisation de prendre une orientation particulière.

En 1974, le Parlement a approuvé des mesures législatives destinées à favoriser le développement politique des Territoires du Nord-Ouest. Des modifications apportées à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest ont porté de 10 à 15 le nombre de membres élus du Conseil territorial et ont éliminé les membres nommés. Des élections ont eu lieu en mars 1975 qui ont déterminé la composition du premier Conseil entièrement élu. Le nouveau Conseil choisit son président parmi ses membres; auparavant, c'était le commissaire qui présidait l'assemblée. Le Conseil désigne également trois autres membres pour siéger au Comité exécutif avec le commissaire, qui en est le président, le sous-commissaire et le commissaire adjoint. Ce comité a pour fonction de conseiller le commissaire en matière de politique générale et d'agir auprès de ce dernier à titre d'organe consultatif.

Le ministre de la Justice est le procureur général des Territoires du Nord-Ouest en vertu du Code criminel du Canada et il est chargé de l'administration de la justice en matière criminelle, mais non en matière civile ou en ce qui concerne la création ou l'organisation des tribunaux (voir le Chapitre 2). L'application des lois est assurée par la Gendarmerie royale du Canada.

Administration. En 1963, un commissaire a été nommé à temps plein pour mettre sur pied une administration territoriale qui serait située d'abord à Ottawa. En septembre